

Séance du 24 février 2016

Nombre de Membres	
Présents	En Exercice
10	14
Date de la convocation : 18 février 2016	
Date d'affichage : 25 février 2016	

L'an deux mil seize, le vingt-quatre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance extraordinaire, sous la présidence de Monsieur BOISDRON Claude, premier adjoint au Maire.

Présents :

Mmes BENESTON Chrystèle, COUINEAU Jessica, DÉZÉ Françoise, RUOPPOLO-COUINEAU Marie-Line.

MM. BOISDRON Claude, BRODSKY Pierre-Alexandre, HALLIEN Cyrille, NION Pierre, SOUCHU Christian, TOQUARD Sébastien.

Excusés :

Mmes LAURENT Emmanuelle (pouvoir à Mme COUINEAU), RIOCREUX Stéphanie (pouvoir à M. BOISDRON)

MM. COLMAN Sébastien (pouvoir à M. HALLIEN), PLANTIER Patrick.

Secrétaire de séance : Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU

**COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES,
SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES :**

CCPB : Les statuts modifiés ont été reçu de la Préfecture.

Comité enfance-jeunesse CCPB : Un point a été fait sur les accueils de loisirs de février et l'organisation des TAP avant les réunions avec les comités de pilotage. Pour le RPI Benais/Restigné celui-ci aura lieu le 7 mars et le conseil d'école le 3 mars.

Comité habitat : Le dossier PLH avance.

Comité tourisme : Le comité s'interroge sur la pertinence de l'acquisition d'un podium par la Communauté de Communes. Le comité poursuit son travail de création du tracé du chemin de Saint Martin. A Benais, il suivrait l'ancienne ligne de chemin de fer, la forêt, la Pérée, Grand Mont, le bourg.

Eau et assainissement : Le bilan et les orientations budgétaires ont été discutés. Le comité demande à être averti des travaux de voirie prévus afin d'anticiper le remplacement des canalisations usagées.

Office de tourisme : L'assemblée générale a eu lieu le 15 février. A cette occasion devait être voté la dissolution de l'association suite à la création de l'EPIC, mais faute de quorum, le vote de ce point est reporté au 21 mars.

PNR : Invitation au vernissage de l'exposition « insectes : minuscules multitude » le 1^{er} mars à 18h, qui perdurera jusqu'au 26 juin 2016 à la maison du parc à Montsoreau.

SIACEBA : Le projet de convention avec les riverains du Changeon a été présenté en comité syndical. Il n'y aura pas d'augmentation de la participation des communes pour le budget 2016. Les orientations budgétaires seront discutées au prochain comité syndical, la semaine prochaine.

SIVOM : Les résultats budgétaires 2015 et budget prévisionnel 2016 ont été votés. Le SIVOM est financé au prorata du nombre d'habitants et du nombre d'élèves de chaque commune. La participation de Benais s'élèvera à 65 608 € pour 2016. L'augmentation s'explique à la fois par la hausse de la population de Benais et par la hausse du nombre d'élèves de Benais.

Commission municipales :

Commission urbanisme: Deux propriétaires de parcelles situées dans la zone 1Au du PLU, située derrière la Baronnerie, ont manifesté leur souhait de vendre. La commune devra donc prochainement prendre contact avec les interlocuteurs concernés afin de connaître les préalables à la démarche.

La mairie a été saisie d'une demande pour une installation d'une activité de paintball en forêt. Après renseignement pris auprès du service urbanisme d'Ambillou, il n'est pas possible d'installer une activité commerciale dans cette zone.

Commission logement : Le logement rue du Petit clocher est toujours disponible. Un panneau « à louer » va être posé sur la façade. Une annonce supplémentaire a été mise à la boulangerie. L'annonce sur « le bon coin » paraîtra prochainement

Commission fêtes et cérémonies : La cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants, bébés, inscrits sur liste électorales, remise des trophées des maisons fleuries aura lieu le samedi 02 avril à 11 heures.

Saint Vincent : La commune a dépensé 804 € pour son organisation contre 1 600 € en 2011.

Commission vie associative : Les associations seront reçues pour présenter leurs bilans et émettre leurs demandes de subvention 2016 la semaine prochaine. Une association de sonneurs de trompe de chasse, dont les statuts vont être très prochainement déposés en Préfecture, a été reçue en mairie. Ils souhaitent ouvrir une école de trompe de chasse.

Au stade : Le bâtiment modulaire a été posé. Des tôles sont à changer sur l'avancée du bâtiment, mais cela nécessite un élagage préalable des arbres.

Commission communication : Un nouvel onglet a été inséré sur le site internet de la commune afin de recenser les objets et autres perdus ou trouvés. Cela sera en particulier très utile pour les animaux égarés.

Commission vie économique : Une nouvelle habitante de Benais souhaite monter un projet de traiteur sur deux axes : portage de repas le midi dans les entreprises et repas événementiels. Il s'agira de cuisine traditionnelle élaborée avec des producteurs et éleveurs locaux. Elle recherche actuellement un local et a pris contact avec la Communauté de Communes.

Commission voirie : La commission fait remarquer que régulièrement des affichettes en carton, des ballons... sont installés sur les panneaux de signalisation. Bien que toléré, cette pratique ne doit nullement cacher la signalisation et doit être retirée une fois l'évènement concerné passé.

CCAS : La prochaine réunion du CCAS aura lieu le vendredi 11 mars à 14 heures pour voter les résultats 2015 et le budget prévisionnel 2016. Le repas des anciens aura lieu le 27 novembre 2016 et la distribution des colis sera organisée la veille.

01 : Délibération 2016-08 : TRANSFORMATION DE POSTE : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{ème} CLASSE

Vote Pour : 13 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Monsieur le Premier adjoint expose au Conseil municipal que compte tenu de l'évolution et de l'importance des tâches, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service afférente au poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe créé dans les conditions suivantes :

Grade : Adjoint administratif de 2^{ème} classe,
Durée hebdomadaire de travail : 20/35^{ème},
Date d'effet : 1^{er} janvier 2014

Le Premier adjoint requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin de créer un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à raison de 35/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2016.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à raison de 35/35^{ème},
DECIDE de supprimer le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à 20/35^{ème} préalablement créé.
PRECISE que cette création interviendra à compter du 1^{er} avril 2016.
PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Monsieur le Premier adjoint informe le Conseil municipal qu'à compter du 1^{er} avril la secrétaire de mairie réduira son temps de travail à 80% dans le cadre d'un congé parental.

02 : Délibération 2016-09 : RETRAIT DE LA DELIBERATION 2016-03 PORTANT MODIFICATION DU BUDGET 2015

Vote Pour : 13 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Monsieur le Premier adjoint porte à la connaissance du Conseil municipal le courrier reçu le 10 février 2016 de la Sous-Préfecture. Dans ce dernier il est rappelé que « *les décisions modificatives relatives aux opérations réelles de la section d'investissement doivent être adoptées et rendues exécutoires au plus tard le 31 décembre de l'exercice concerné* ».

En conséquence, Monsieur le Premier adjoint invite le Conseil municipal à se prononcer sur le retrait de cet acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

RETIRE la délibération n° 2016-03 du 11 janvier 2016 portant décision modificative du budget 2015.

**03 : Délibération 2016-10 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE
MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Vote Pour : 13 Vote Contre : 00 Abstention : 00

CETTE DELIBERATION RETIRE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2016-04 DU 11 JANVIER 2016

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant budgétisé - Dépenses d'investissement 2015 : 74 351.34 €

(Hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts », chapitre 41 « opérations patrimoniales », report N-1 et restes à réaliser)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 17 373 € (< 25% x 74 351.34 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Poteau incendie – Opération 229 :	3 792 € (art21568)
Eclairage public – Opération 232 :	4 243 € (art 21538)
Réhabilitation logement municipaux – Opération 243 :	6 778 € (art 2132)
Voirie 2015 – Opération 244 :	2 560 € (art 2315)

Total : **17 373 Euros**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le 1^{er} adjoint dans les conditions exposées ci-dessus.

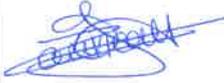
QUESTIONS DIVERSES

Le recensement de la population est terminé. Le superviseur de l'INSEE se rendra en mairie le 25 février pour clore les opérations. Un agent recenseur est à 100 % de logements collectés et l'autre à 99 %. Le taux de réponse par internet est de 46% pour un agent recenseur et à 35 % pour l'autre. Les chiffres définitifs seront communiqués au prochain conseil.

Des lampadaires ne fonctionnent plus rue de la motte et rue d'Orfeuil.

Les prochains Conseils municipaux auront lieu les lundi 14 mars et 04 avril 2016 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Mme BENESTON	M. BOISDRON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU
			Excusé	
Mme DÉZÉ	M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION	M. PLANTIER
		Excusée		Excusé
Mme RIOCREUX	Mme RUOPPOLO-COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD	
Excusée				